



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## généralités

Question écrite n° 119485

### Texte de la question

M. Philippe Meunier attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur les statistiques relatives aux Français de l'étranger. Il lui demande les statistiques officielles sur leur nombre, leur contribution fiscale et une évaluation de leur impact sur le rayonnement de la France à l'étranger notamment.

### Texte de la réponse

Au 31 décembre 2010, le nombre d'inscrits au registre mondial des Français établis hors de France était de 1 504 001 ressortissants, soit une hausse de 2,3 % par rapport à l'année précédente. Toutefois, l'inscription au registre n'étant pas obligatoire, les ressortissants résidant à l'étranger n'ayant pas signalé leur présence auprès de leur poste consulaire ne sont pas pris en compte, le nombre de nos compatriotes résidant à l'étranger est évalué à environ 2 millions de personnes. L'augmentation du nombre d'inscrits au registre n'est cependant pas homogène et les évolutions diffèrent selon les zones géographiques. Dans certaines régions, le nombre d'inscrits au registre progresse de manière régulière mais modérée depuis plusieurs années. C'est le cas en Europe occidentale, en Amérique centrale et du Sud, ainsi qu'en Afrique. Dans d'autres, la population expatriée est en pleine expansion. L'Asie-Océanie, le Proche et Moyen-Orient, et l'Europe de l'Est enregistrent, depuis dix ans, un taux de croissance annuel moyen supérieur à 5 %. En revanche, certaines régions comme l'Amérique du Nord et l'Afrique du Nord connaissent un ralentissement de l'accroissement de la communauté française. Les Français de l'étranger sont un facteur irremplaçable de la réussite et du rayonnement de la France dans les domaines économique, commercial, culturel, scientifique et linguistique. Si notre expertise, nos compétences et nos savoir-faire sont reconnus sur la scène internationale, si la langue française est parlée sur les cinq continents, si nos valeurs sont partagées, c'est aussi grâce à la présence de nos communautés françaises dans le monde. Les statistiques sur les contributions fiscales des ressortissants français installés à l'étranger ne sont pas du ressort du ministère des affaires étrangères et européennes mais relèvent du ministère chargé du budget.

### Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Meunier](#)

**Circonscription :** Rhône (13<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 119485

**Rubrique :** Français de l'étranger

**Ministère interrogé :** Affaires étrangères et européennes

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères et européennes

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 octobre 2011, page 10692

**Réponse publiée le** : 22 novembre 2011, page 12231